



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2024\_132  
DEMANDE DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS AUPRES D'ORGANISMES  
EXTERIEURS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 décembre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43  
Conseillers présents :.....28  
Pouvoir(s) : .....6  
Votants :.....34

**Conseillers présents :**

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, BRICHET Stéphane, THEPAUT Michel, NOILOU Jean-Claude, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, CHABIN Nathalie, RIVENEAU Annie, BERTIN Jérémy, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, BRIAND Tony, GOURMEL Jacques,

**Conseillers absents ayant donné pouvoir :**

FRANCOIS Marie-Jeanne a donné pouvoir à BASTARD Estelle, MASSEROT Christian a donné pouvoir à JAMIN Grégoire, BOUDET Marie-Christine a donné pouvoir à POMMOT Michel, BODIN Freddy a donné pouvoir à LEMAIRE Hélène, POLPRÉ Charlene a donné pouvoir à PAULY-MOREAU Noémie, DESPORTES Philippe a donné pouvoir à SANTENAC Rachel,

**Conseillers excusés :**

FLAMENT Sophie, Jean-Yves LAURIOU,

**Conseillers absents :**

MARTIN Alain, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, MASSE Stéphane, CHATILLON Jean-Yves, LEOST Marie-Hélène, GUILLOT Jean-François, BOULLIER Marine,

**Secrétaire de séance :**

AUBRY François

## DELIBERATION N°DCM2024\_132

### Demande de subventions d'investissements auprès d'organismes extérieurs

**Rapporteur : Dominique FOUIN**

Afin de préparer les dossiers de demandes de subventions d'investissements pour les projets de la commune il est proposé de présenter deux projets.

#### Aire de jeux sur la commune déléguée de Soeurdres

Il a été acté sur le budget 2024 la rénovation de l'aire de jeux sur la commune déléguée de Soeurdres, à l'entrée du bourg pour un montant maximum de 50 000€.

La société Quali-Cité, qui a conçu l'aire de jeux devant l'école Les Roseaux à Marigné et celle derrière la supérette à Champigné, a proposé un devis répondant aux critères de la collectivité et aux besoins des usagers.

Le service enfance attend également un deuxième devis de la société Aquarelle dans les mêmes conditions tarifaires que le premier.

L'aire de jeux sera composée d'une structure à 2 tours avec toboggans et d'un billodrome. Les éléments peuvent évoluer en fonction du devis final qui sera accepté par la commission Solidarité Famille Éducation qui a étudié le premier devis.

Le montant prévisionnel pour l'achat et l'installation des jeux est estimé à 41 997,65 €.

Il est proposé de demander une subvention à l'État pour accompagner ce projet.

#### Requalification de la traversée et du cœur d bourg de Champigné

Le projet de requalification de la traversée et du cœur de bourg de Champigné s'inscrit dans le cadre :

Du dispositif Anjou Cœur de ville déployé en 2018 par le Département du Maine-et-Loire

De l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) signée en 2021

De la convention de partenariat entre la commune et ALTER pour déployer et planifier sa stratégie en matière d'aménagement approuvée en Conseil municipal du 10 mars 2023 (DCM2023\_12)

- Du mandat d'études préalables approuvé par le Conseil Municipal du 10 mars 2023 (DCM 2023-15)

- D'une des fiches actions de la convention Petite Ville de demain élaborée en 2024

Les sites du Piron et de la traversée de bourg convergeant à la fois sur le plan géographique et sur l'approche technique (gestion des eaux de pluies et aménagements de la route départementale notamment), les élus animés par la volonté d'avoir une vision stratégique globale avant d'agir ont présenté en Conseil Municipal le 12 novembre 2024 le projet d'aménagement d'ensemble relatif à la traversée de bourg de Champigné, la renaturation et le réaménagement des abords du Piron.

Ce projet d'ensemble a été approuvé par délibération du 12 novembre 2024 et sera prochainement soumis à concertation.

Afin de sécuriser financièrement la réalisation des travaux relatifs à la traversée de bourg, la collectivité souhaite solliciter les partenaires financeurs.

**DELIBERATION N°DCM2024\_132  
DEMANDE DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT  
EXTERIEURS**

Vu le code général des collectivités territoriales


**Il est proposé au Conseil Municipal :**


- De réitérer l'approbation des projets indiqués ci-dessus,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à solliciter toute subvention au taux maximum pour le financement de ces projets.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Champigné, le 19 décembre 2024

  
**Maryline LÉZÉ,**  
**Maire des Hauts-d'Anjou**



*Certifié exécutoire par le Maire*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 décembre 2024*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 19 décembre 2024*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 049-200084903-20241217-DCM2024\_132-DE